

NUMÉRO DE LA DÉCISION : 2012 QCCTQ 0231
Finale

DATE DE LA DÉCISION : 20121115

NUMÉRO DE LA DEMANDE : 108972

PERSONNE DÉSIGNÉE : Assunta Suzy Mazza

Personne(s) visée(s) :

TRANSPORT TRANSDAL INC.

NIR : R-598885-3

Demandeur

DÉCISION

- [1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de TRANSPORT TRANSDAL INC.
- [2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec¹.
- [3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds².

PAR CES MOTIFS,**la Commission des transports du Québec :****ACCUEILLE**

la demande;

AUTORISE

la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après

:

MARQUE : XL
ANNÉE : 2009
NUMÉRO DE SÉRIE : 4U3J048269L010468
À L'ACQUÉREUR SUIVANT : 9063-2910 QUÉBEC INC.

MARQUE : XL
ANNÉE : 2009
NUMÉRO DE SÉRIE : 4U3S005129L010072
À L'ACQUÉREUR SUIVANT : 9063-2910 QUÉBEC INC.

MARQUE : ALUTR
ANNÉE : 2002
NUMÉRO DE SÉRIE : 2T9DL42D22A133196
À L'ACQUÉREUR SUIVANT : 9063-2910 QUÉBEC INC.

Assunta Suzy Mazza
Personne désignée

¹ L.R.Q. c. T-12, R. 13.01.

² L.R.Q. c. P-30.3.